

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

EHPAD La Soleillade

Relevé de conclusions de la réunion du mardi 25 mars 2025

Présents : Mme BOSSON, M GOURDON, M. JUREK, Représentants du collège des personnes ;
M. ORLHAC, Représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;
Mme Magalie GLEIZE, Représentant du collège des professionnels employés ;
Mme Véronique MICHEL-BASSON, Représentant des membres de l'équipe médico-soignante ;
Mme Marie-Claire HOURS, bénévole
Monsieur Victor LALLEMENT, Directeur ;

Mme Annie SALLES, Représentants des familles ou des proches aidants des PA ;

Excusés : M. Ruben DELEUZE, Représentant de l'organisme gestionnaire (CCAS) ;
Mme Françoise LEBOULCH, Représentants des familles ou des proches aidants des PA ;
Dr DUFOUR, médecin coordonnateur ;

La réunion débute à 13 h 30.

- Vote sur l'adhésion de nouveaux représentants des usagers ;

Suite au décès de Mme HAMITOU et à la démission de M. MIALHE et après sollicitation des résidents Mme BOSSON et M. DUMAS ont bien voulu postuler. Un rappel succinct du CVS est présenté il s'agit d'un endroit démocratique et pluridisciplinaire qui se réunit à minima 3 fois par an et qui traite de sujets liés à la vie collective de l'établissement.

Leur adhésion est votée à l'unanimité

- Approbation du procès-verbal du CVS précédent :

Le procès-verbal du précédent Conseil de la vie sociale est voté à l'unanimité.

- Présentation du rapport d'activité des CVS de l'année 2024 ;

Sera joint à ce relevé de conclusions.

- Tiers lieu ;

L'inauguration du tiers-lieu s'est déroulée le 21 mars dernier en présence de nombreuses familles, de collégues, des deux artistes, du maire du Collet-de Dèze, d'élus, de représentants du CCAS, du directeur de l'ARS.

Après un appel à projet, la Soleillade a été retenue ; c'est donc le premier tiers lieu sur le département de la Lozère.

- Présentation du travail sur le projet d'établissement en cours de réécriture :

Il est réécrit tous les 5 ans. Il est l'un des outils de la loi de 2002. Il définit les orientations stratégiques et les grands principes de l'accompagnement. Dans cette démarche l'EHPAD est accompagné par un cabinet pour sa réécriture en tenant compte du public accueilli et de l'organisation du travail. Des agents ont déjà été sollicités pour des groupes de travail et les résidents le seront le 1^{er} avril en fin de matinée. Des fiches actions seront ensuite mises en place afin d'assurer un suivi tout au long de sa durée.

- Point sur les plaintes et réclamations :

Une réclamation est en cours concernant un manque de transmissions d'informations médicales. Intervention de M. Orhac qui précise l'importance de la désignation de la personne de confiance pour recevoir les informations.

Mme Salles exprime également ses difficultés pour avoir des renseignements médicaux concernant sa maman, M Lallement indique que le médecin coordonnateur est à disposition des familles en prenant rdv auprès du secrétariat de l'EHPAD. Une information générale sera faite en ce sens.

- Assistance à maîtrise d'usage :

Le projet de rénovation estimé à 6 500 000 € avec un montant de subventions de 2 300 000 €. Actuellement, la commune n'a pas la capacité de supporter le coût de l'investissement. Une réunion se tiendra avec l'ARS et le conseil départemental afin de proposer un projet moins coûteux qui permettrait de débloquer la situation.

- Questions diverses :

Une question est posée sur l'annonce des résultats d'examens en l'occurrence un test Covid réalisé et le résultat non annoncé au résident. M. Lallement reprendra cette situation avec le médecin coordonnateur.

Afin de garantir le calme pendant le temps des repas, il est important d'éteindre la télévision du salon.

Les repas du soir sont parfois insuffisants en salle à manger et au cantou. Un plat de substitution de type purée doit être proposé pour les résidents du cantou qui ne peuvent pas consommer le plat en texture normale.

Plateau de fromage du soir : Il faudrait qu'il soit refait après le service de midi pour un choix plus varié.

Animal de compagnie : Un résident est arrivé en compagnie de son chien. Les conditions d'accueil étaient particulières au studio extérieur avec une personne rémunérée par le résident pour gérer les sorties, l'alimentation. En intérieur les conditions n'auraient pas été réunies pour assurer la sécurité des autres résidents.

Traçabilité des actes de pédicurie : Vérification à faire sur le logiciel soins surtout pour le suivi des personnes diabétiques.

 Marcel JUREK
Président du CUS

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

EHPAD La Soleillade

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Afin de se mettre en conformité avec le décret numéro 2022-688 du 25 avril 2022 relatif au « conseil de la vie sociale et autres formes de participation », nous avons procédé à de nouvelles élections des membres du CVS et entériné le nouveau règlement intérieur le 28 mars 2023. En annexe de ce rapport, vous retrouverez la composition du bureau élu.

En 2024, le CVS s'est réuni à 3 reprises :

- Le 27 mars : 8 personnes présentes dont 0 suppléant et 3 personnes excusées,
- Le 20 juin : 8 personnes présentes dont 0 suppléant et 4 personnes excusées,
- Le 03 octobre : 9 personnes présentes dont 0 suppléant et 6 personnes excusées.

Le quorum a été atteint systématiquement ce qui a pu permettre de procéder aux votes nécessaires.

Durant l'année, le membre titulaire et suppléant des représentants des représentants légaux des personnes accompagnées ont mis fin à leurs mandats suite à la disparition du lien avec l'établissement.

Suite à l'appel à candidature mesdames SALLES et LEBOULCH représentent désormais les familles ou proches au sein du CVS. Approbation à l'unanimité lors du CVS du 20 juin 2024

Les comptes-rendus de CVS sont en annexe de ce rapport d'activités.

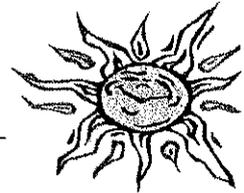
EHPAD la Soleillade

Avenue de la Gare, 48160 LE COLLET DE DEZE

Tél. : 04.66.45.34.00 - Fax : 04.66.45.34.43

Courriel : la.soleillade@orange.fr

SIRET : 2648008400028



Le Collet-de-Dèze,

Le 14 février 2025

OBJET : Réunion du Conseil de la Vie Sociale.

Madame, Monsieur,

Pour l'année 2025, nous vous proposons les dates de réunion suivantes :

Mardi 25 mars 13h30

Mardi 24 juin 13h30

Mardi 04 novembre 13h30

Concernant le 1er CVS de l'année, vous pouvez nous faire remonter des sujets à inscrire à l'ordre du jour avant le vendredi 28 février.

Nous vous remercions d'avance pour votre implication.

Sincères salutations.

Victor Lallement

Véronique Michel-Basson

EHPAD LA SOLEILLADE

48160 LE COLLET DE DEZE

Tél. : 04.66.45.34.00

